COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Décembre 2022

Convocation le 01/12/2022

<u>Etaient présents</u>: André Mège, Marc Lyko, Jean-Paul Challancin, Nicole Collin, Joel Bonnet, Bruno Julien, Hervé Ravel, Audrey Gonson, Carole Ladreit, Agnès MONNET, Evelyne Roibet, William Savoye,

<u>Etaient absents</u>: Jonathan CAFFYN a donné procuration à Jean-Paul CHALLANCIN, Noëlle SARROLA a donné procuration à Marc LYKO, Jocelyn FIAT a donné procuration à Evelyne ROIBET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Agnès MONNET a été désigné secrétaire de séance

Ouverture de séance : 20h00

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 27 Octobre 2022 a été validé par l'ensemble des participants.

1- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours :

Déclarations Préalables déposées pour des panneaux photovoltaïques sur toiture 2 maisons Chemin de Merles

Accord tacite Déclarations Préalables pour des panneaux photovoltaïques sur toiture Chemin de Merles et Impasse de Pélerier

Permis de construire accordé pour une maison individuelle Rue de la Viale

Permis de construire retiré pour une restauration de maison avec changement de destination Chemin de Galaure

2- Prise d'acte des rapports sur le Prix et la Qualité du Service pour les Déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2021 de l'Agglomération,

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question. Ces rapports ont été envoyés aux élus pour la préparation de ce conseil municipal et ils sont présentés aussi pendant celui-ci.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité :

Prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics : assainissement 2021, prévention et gestion des déchets 2021; eau potable 2021 établis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

REMARQUES : Le rapport assainissement soulève les constations suivantes : mauvais fonctionnement de la station, malgré les entretiens téléphoniques...il est prévu de leur envoyer un recommandé pour confirmer le mécontentement.

3- Délibération : participation pour le risque « prévoyance des agents »

L'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg26 pour le risque " prévoyance", le choix de la garantie et la détermination du montant de la participation financière avaient été instaurés par la délibération n° 36.2019 du 08 Octobre 2019.

M. Le Maire informe le Conseil municipal que le montant de la participation versée aux agents pour le risque « prévoyance » n'a jamais était revalorisé alors que les taux ont et vont de nouveau subir une augmentation. Le montant de participation était de 16€ par agent à temps complet (environ 75% du montant de cotisation salariale qui s'élevait à 21€).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Il est donc proposé, sachant que le montant de cotisation salariale s'élève à environ 32€ pour un agent à temps complet, de fixer le montant mensuel prévisionnel à 25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Par 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions

- De verser la participation financière à hauteur de 25€ par agent à temps complet, et par mois à proratiser selon le temps de travail pour le risque « prévoyance ».
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

4- Délibération : Subventions aux associations 2022

Objet : Subventions à des associations 2021

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux que lors du vote du Budget Primitif 2022 un montant a été prévu au chapitre 65 pour versement de subventions aux associations. Il rappelle que l'année précédente les subventions versées étaient les suivantes :

- 200 € au Club de l'Amitié de Geyssans ;
- 300€ l'Amicale des Pompiers
- 150 € l'Amicale du personnel administratif des collectivités territoriales
- 150 € l'ANACR26
- 500 € au centre Léon Bérard;
- 150 € aux Restos du cœur
- ? Déballe ton cirque

Certaines associations qui pourraient bénéficier d'une subvention en ont fait la demande : APF France Handicap, AFM Téléthon, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Prévention Routière, l'Amicale du personnel administratif des collectivités territoriales.

Les membres du conseil municipal en proposent d'autres : l'ANACR26, les restos du cœur, ...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

Par 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Décide de verser les subventions suivantes :

- 200 € au Club de l'Amitié de Geyssans ;
- 200 € à l'Amicale des Pompiers
- 150 € aux restos du coeur
- 200 € à l'institut du cerveau
- 250 € à Léon Bérard
- 250 € à Clowns z'hôpitaux
- 100 € l'Amicale du personnel administratif des collectivités territoriales
- 100 € l'ANACR26

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022

5- Délibération : décision modificative du budget : rendue de caution logement, FPIC.

Compte tenu du départ d'un locataire d'un logement communal, sa caution devra lui être rendue et ce montant n'a pas été inscrit au BP 2022. Il en est de même pour le montant du FPIC qui ne nous est parvenu que courant du mois d'août, montant supérieur au montant prévu au BP 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité prend donc la modification de budget suivante :

Par 15 pour, 0 contre, 0 abstention

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 60632 : F. de petit équipement | 300,00 | ϵ |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 300,00 | ϵ |
| D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat ^o | | 300,00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | | 300,00 € |
| D 165 : Dépôts et cautionnements reçus | | 328,00 € |
| TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts | | 328,00 € |
| D 2315 : Immos en cours-inst.techn. | 328,00 | € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 328,00 | € |

6- Divers:

Demande de l'école pour du matériel : il est demandé l'acquisition exceptionnelle d'un outil pédagogique pour un montant 120 €. Accord du conseil.

Recensement : L'INSEE a accepté de laisser un seul district et un seul agent.

Logements communaux : remise en état

- Plusieurs devis sont en cours
- Subventions : Renseignements auprès de l'ADIL, ETAT via DETR/DSIL, OSER, SDED, DEPARTEMENT,

Compte rendu des Réunions faite sur novembre :

5/11: G10 Montmiral : tarifs locations de salle des fêtes, participation financière des associations...à faire passer au G10

08/11 : informatisation des écoles : bilan sur l'année précédente, renouvellement progressif du parc, tablettes possibles en prêt (6 semaines),

11/11 Cérémonie : Merci aux participants

14/11 Etudes pour calculer les kilomètres des Chemins Communaux et Ruraux : demande de devis

29/11 Rendez-vous avec le prestataire cantine, demande de devis pour donner suite à l'insatisfaction, regarder préavis du prestataire actuel.

Contrat avec Rabia se termine au 03.01.2023 : recherche d'un(e) remplaçant(e)

Réunion SDED: bilan, projets, économie d'NRJ, aides...

Illumination de Noël le 8/12

Jeudi 15/12 pot de fin d'année des élus et employés communaux

Vœux du Maire le vendredi 6 Janvier à 18h, prochaine réunion du conseil le 10 janvier,

Fin de séance à 22h30